

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, M. Patrick PERDRIAU, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - M. Julien GUILLON, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Christelle BRILLAUD, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Isabelle LACREUSE, M. Antoine SANTOS, M. Cyril DROUIN, M. Pascal BROCHARD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme Jacqueline BLAIN qui donne pouvoir à M. Patrick PERDRIAU
Mme Judith MONTAUBAN qui donne pouvoir à Bernadette MARTINEAU
Mme Christelle SOURISSE qui donne pouvoir à Sonia LAUTRU
Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Christelle BRILLAUD

Date de la convocation : 07/10/2025

M. Julien GUILLON est nommé secrétaire de séance.

N° : DELCM2025-10/05

**OBJET : LOTISSEMENT DE LA CROIX CARRON 2 – FINANCEMENT DES TRAVAUX DE
VIABILISATION DE LA TRANCHE 1**

Monsieur Sonia LAUTRU, adjointe en charge des finances, explique que les travaux de viabilisation du lotissement de la Croix Carron 2 vont démarrer d'ici la fin de l'année 2025. Compte tenu du coût des travaux relatifs à la tranche n°1, il y a lieu de recourir à l'emprunt.

Aussi, plusieurs organismes bancaires ont été sollicités afin de contracter un emprunt de 1 100 000 € In Fine, sur 5 ans et sans indemnités de remboursement anticipé.

VU les 3 offres reçues,

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de retenir l'offre du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

- Le montant : 1 100 000 €,
- La durée : 5 ans
- La périodicité : 20 trimestres dont 19 en différé de capital
- Le Taux : 3,18 %
- Les frais de dossier / 1 100 €
- Pas d'indemnité de remboursement anticipé

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat inhérent ainsi que tous documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Julien GUILLON

Le Maire
Emilie DUPREY

